

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2010-103 du 31 mars 2010

Chargeant Monsieur Grégoire AKOFODJI, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de l'intérim de Monsieur Idriss DAOUDA, Ministre de l'Economie et des Finances pour compter du dimanche 28 mars 2010.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin
- Vu la Proclamation le 29 mars 2007 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le Décret n° 2009-260 du 12 Juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur Idriss DAOUDA, Ministre de l'Economie et des Finances, son intérim sera assuré par Monsieur Grégoire AKOFODJI, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche pour compter du dimanche 28 mars 2010.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 mars 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Dr Boni YAYI

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 3 CC1 CES 4 HAAC 5 SGG 4 MINISTERES 30 JO 1